



Synthèse relative aux modalités d'élaboration du Programme Régional Forêt-Bois (PRFB) 2020-2030 des Hauts-de-France

I. Le cadrage national et sa déclinaison régionale

1. Le programme national et sa déclinaison régionale

En application de la loi d'avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014, l'État a élaboré un programme national de la forêt et du bois (PNFB), qui a été approuvé par décret le 8 février 2017. Le PNFB établit les enjeux notamment en termes de gestion forestière durable, de valorisation des territoires forestiers, d'économie de la filière et de recherche et développement. Il comprend un programme d'actions stratégiques et hiérarchisées et présente les moyens pour y arriver. Il prévoit également un dispositif de suivi et d'évaluation. Le PNFB fixe 4 objectifs qui se déclinent en trois axes stratégiques, eux-mêmes divisés en plusieurs cibles opérationnelles. Ces différents objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous.



2. Contenu du PRFB

Conformément à l'article L.122-1 du code forestier : « Dans un délai de deux ans suivant l'édiction du programme national de la forêt et du bois, un programme régional de la forêt et du bois (PRFB) adapte à chaque région les orientations et les objectifs du programme national de la forêt et du bois. Il fixe, par massif forestier, les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs. Il définit des critères de gestion durable et multifonctionnelle et des indicateurs associés. Il identifie les massifs forestiers à enjeux prioritaires pour la mobilisation du bois. Il précise les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique, en intégrant, le cas échéant, le programme d'actions mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 113-2. Il définit un itinéraire de desserte des ressources forestières en s'appuyant sur les référentiels géographiques et forestiers de l'Institut national de l'information géographique et forestière. Il définit les actions à mettre en œuvre dans la région. »

Le programme régional de la forêt et du bois des Hauts-de-France décline en région la politique publique forestière nationale et constitue le document de référence pour la gestion des forêts. Il fixe ainsi, pour les dix prochaines années, les orientations forestières régionales et se substitue aux orientations régionales forestières (ORF) et aux plans pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF).

En déclinaison du PNFB, le PRFB a pour objectif de mobiliser davantage et mieux le bois des forêts des Hauts-de-France, selon les principes de gestion durable, pour alimenter la filière et accompagner le développement de l'activité de transformation du bois. Au niveau national, le PNFB prévoit une mobilisation supplémentaire de la ressource bois de 12 millions de m³/an à horizon 2026 comprenant, pour la région Hauts-De-France, une mobilisation supplémentaire de + 540 000 m³/an à l'horizon 2026. **Le PRFB 2020-2030 des Hauts-de-France estime le niveau de mobilisation supplémentaire de bois à + 500 000 m³/an.**

Il s'articule autour de **trois axes stratégiques suivants** :

- 1 - Mieux mobiliser la ressource tout en améliorant la gestion durable dans un contexte de changement climatique ;
- 2 - Structurer la filière et développer les marchés ;
- 3 - Renforcer la compétitivité régionale en cohérence avec la transition écologique et énergétique.

Sur les axes 2 et 3 notamment, il intègre les travaux conduits dans le cadre du contrat de filière, le MASTER Plan forêt bois 2015-2020.

Les actions proposées dans ce document ne sont pas figées et ont vocation à évoluer durant les dix années d'application du PRFB (2020-2030). En effet, chaque année la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB), effectuera un suivi de la mise en œuvre du PRFB qui permettra d'évaluer la pertinence des dites actions, de dresser un bilan des indicateurs et enfin de mettre à jour le tableau des aides financières en faveur de la filière.

II. Les modalités d'élaboration et de rédaction du PRFB

Afin de répondre au cadrage national et notamment à l'objectif de mobilisation supplémentaire de bois, le PRFB a été élaboré en concertation avec les différents acteurs de la filière.

Conscients que de nombreuses contributions existent déjà, les réflexions se sont basées sur l'existant et ont été menées en associant un maximum d'acteurs, de l'amont à l'aval de la filière.

1. Constitution de groupes de travail

La méthodologie d'élaboration du PRFB Hauts-de-France a été présentée et approuvée lors de la réunion de la commission régionale de la forêt et du bois du 12 avril 2018 qui a permis de lancer les travaux.

Elle repose sur une large participation de l'ensemble des acteurs et des parties prenantes de la filière, à travers la mise en place de 2 groupes de travail thématiques :

- Un groupe de travail « 1 » (GT1) nommé « ressource forestière et gestion durable », chargé des sujets liés plutôt à l'amont de la filière forêt-bois, piloté par la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) et le centre régional de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un groupe de travail « 2 » (GT2) nommé « compétitivité de la filière forêt-bois », chargé des sujets liés plutôt à l'aval de la filière forêt-bois, piloté par le Conseil Régional et l'interprofession FIBOIS.

Afin d'inclure au mieux les différents acteurs de la filière forêt-bois dans l'élaboration du PRFB, toutes les structures de la Commission régionale de la forêt et du bois ont été invités à participer aux groupes de travail. La participation aux différents groupes de travail a par ailleurs été ouverte à d'autres représentants des organismes composant la CRFB, en tant qu'experts.

Chaque réunion s'est déroulée en respectant le principe suivant : présentation d'éléments techniques sous la forme de 2 ou 3 diaporamas par des intervenants régionaux particulièrement impliqués dans les sujets à aborder. Ces présentations ont été suivies d'échanges sur des thèmes annoncés au préalable aux participants. Des comptes rendus de ces échanges, enregistrés, ont été établis et mis en ligne après chaque réunion sur le site de la DRAAF au même titre que les diaporamas.

<http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Les-travaux-des-groupes-de-travail>

En annexe 1 figurent le récapitulatif des personnes qui ont participé aux travaux.

Par ailleurs, un troisième groupe de travail « équilibre sylvo-cynégétique » animé par la DRAAF et le Conseil régional a été mis en place à la suite de l'installation début 2019 du comité paritaire sylvo-cynégétique. De même que pour les précédents groupes son format a été ouvert aux acteurs concernés par le sujet et volontaires. Ce groupe, chargé de formuler des propositions au comité Paritaire sylvo-cynégétique qui les validera ou non, n'a pas de mandat décisionnel. De fait, il n'y avait pas de représentation nominative, formelle, le format des échanges était ouvert.

En annexe 2 figurent le calendrier et les thématiques évoquées lors des groupes de travail.

2. Le comité de rédaction

Associé à ces groupes de travail, a été mis en place un « comité de rédaction », composée par des représentants de la DRAAF, du Conseil Régional, du CRPF, de l'ONF et de l'interprofession Fibois.

Ce « comité de rédaction » constitue un lieu de concertation et de pilotage qui veille à la cohérence et la bonne tenue du processus d'élaboration du PRFB.

Il assure l'animation des groupes de travail, le lien entre ces derniers et réalise les synthèses des travaux abordés. Il a notamment élaboré l'architecture, le plan détaillé du PRFB.

3. Rédaction du PRFB

La CRFB du 12 avril 2018 a permis de cadrer la méthode d'élaboration du PRFB et entre mai 2018 et fin d'année 2018 une petite dizaine de réunions des groupes de travail sus-cités ont été conduites.

A l'issue de ces échanges et sur la base de l'architecture validée par le comité de rédaction, un travail rédactionnel a été réalisé en régie par la DRAAF. Ce travail a été consolidé par des échanges itératifs avec les membres du comité de rédaction pour aboutir à un **première version "V0"** du programme régional de la forêt et du bois des Hauts-de-France. Cette « V0 » a été publiée sur le site de la DRAAF et diffusé le 16 mai 2019 aux membres des deux groupes de travail (GT1 et GT2) pour réactions et contributions.

<http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/La-version-0-du-PRFB-des-HAUTS-DE>

21 contributions ont été reçues et analysées. Elles ont permis de faire évoluer la rédaction de quasi exclusivement l'axe 1. Sur ce dernier, les enjeux en matière de biodiversité ont été détaillés et renforcés et l'enjeu d'adaptation au changement climatique déjà présent a été conforté (cf. épisodes de fortes températures de l'été 2019). Ont également été apportées des précisions sur : la mobilisation du bois, le bois énergie et sur l'enjeu sylvo-cynégétique.

Issues de ces contributions, une deuxième **version "V1"** a été arrêtée au 17 octobre 2019 et comme précédemment cette version a été publiée sur le site de la DRAAF et diffusée aux membres des groupes de travail.

<http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/La-version-V1-du-PRFB>

18 contributions ont été reçues et ont permis de faire évoluer le document avec des mises en cohérence de rédaction, une amélioration rédactionnelle pour faciliter la compréhension des messages (sans focus particulier sur un sujet). Un dernier groupe de travail, le 22/10/18, a permis de présenter les principales modifications apportées et le CEREMA a présenté l'impact des actions listées dans le PRFB sur les enjeux environnementaux des milieux forestiers qui avaient été précédemment définis à l'automne 2018.

Enfin, à l'issue de ce processus rédactionnel, une **version « V2 »** a été présentée et soumise au vote de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois le 29/11/2019. Des modifications actées en séance ont permis un vote favorable à l'unanimité de la CRFB sur ce projet de PRFB.

<http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/La-version-V2-du-PRFB>

Ce quitus de la CRFB a permis d'enclencher la poursuite de la procédure formelle d'approbation sur une version « V3 ».

III Les grandes phases du processus formel d'élaboration du PRFB

La Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), présidée par le Préfet de Région et le Président de Région, est chargée d'élaborer le PRFB, d'en assurer le suivi, et d'en réaliser un bilan annuel. Ce bilan est transmis au ministre chargé des forêts, qui communique au Conseil supérieur de la forêt et du bois une synthèse de l'ensemble des bilans des programmes régionaux.

De plus, l'élaboration du PRFB est soumise à contribution préalable du public, à l'évaluation environnementale stratégique, à l'avis de l'autorité environnementale du CGEDD, à l'avis des PNR, à la consultation transfrontalière et à la consultation du public.

1. Concertation préalable du public à l'élaboration du PRFB

Conformément aux articles L.120-1 à L.120-2 du code de l'environnement, lors de la Commission Régionale Forêt Bois (CRFB) du 12 avril 2018, il a été décidé que la déclaration d'intention serait la procédure de concertation préalable du public retenue dans le cadre de l'élaboration du PRFB des Hauts-De-France.

Ainsi, à compter de la date de publication de cette déclaration d'intention sur le site de la DRAAF, à savoir le 24 octobre 2018, un droit d'initiative au public a été ouvert pendant une durée de quatre mois.

2.Évaluation Environnementale Stratégique (EES) du PRFB

Conformément à l'article D122-1-2 du code de l'environnement, le PRFB est soumis à une évaluation environnementale stratégique (EES).

L'évaluation environnementale stratégique du PRFB de Hauts-de-France a été réalisée par le CEREMA Centre Est.

Les dispositions des articles L.122-4 et suivants et R.122-20 du code de l'environnement définissent le contenu et les modalités attachées à l'évaluation environnementale. Cette démarche continue et itérative doit permettre d'analyser les effets sur l'environnement du PRFB Hauts-de-France et de prévenir ses conséquences dommageables sur l'environnement.

Cette analyse comporte : un état des lieux de l'environnement, les impacts prévisibles, la justification des choix par rapport aux variantes envisageables, les mesures pour éviter, réduire voire compenser les incidences sur l'environnement et un résumé non technique. Cette démarche s'accompagne de la production d'un document qui prend la forme d'un rapport environnemental pour les plans et programmes.

L'ensemble de ces documents est accessible sur le site internet de la DRAAF : <http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/La-presentation-de-l-etat-initial>

3.Saisine des PNR

Conformément à l'Art. L.333-1 du code de l'environnement, les quatre parcs naturels régionaux reconnus ont été saisis fin 2019 (Cap et Marais d'Opale, Scarpe Escaut, Oise Pays de France et Avesnois) ainsi que le PNR en cours de reconnaissance (Baie de Somme-Picardie maritime).

Le PNR Scarpe Escaut nous a transmis un avis validé par le bureau syndical du PNR Scarpe Escaut en concluant sur l'absence de contradiction du PRFB avec la charte du Parc et sur l'intérêt d'associer le parc à la mise en œuvre de ce plan.

4.Saisine de l'autorité environnementale

Conformément à l'Art. L.122-7 du Code de l'Environnement, l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a été saisi fin 2019. À la suite d'entretiens réalisés le 06/03/2020 avec des acteurs régionaux (*en annexe 3 la liste des personnes interviewées*), elle a rendu son avis le 18 mars 2020.

http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/200318_plan_regional_foret_bois_hauts_de_france_delibere_cle1d13fd.pdf

Cet avis ne porte pas sur l'opportunité de l'opération mais sur la qualité de l'étude d'impact présentée par le maître d'ouvrage, et sur la prise en compte de l'environnement par l'opération. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable au projet. Il vise à permettre d'améliorer sa conception, et la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent.

La DRAAF a pris la décision d'engager la consultation du public en joignant au dossier un mémoire en réponses aux points soulevés par l'autorité environnementale sans que toutefois celles-ci ne modifient de façon substantielle le projet de PRFB ayant reçu le quitus de la CRFB (cf V2 supra).

5.Consultation trans-frontalière

En application de la convention espoo, le préfet de Région a saisi par courrier en date du 13 février 2020 les Etats transfrontaliers (Wallonie et Flandres) pour avis avec retour 3 avril 2020 au plus tard. Ils ont été sollicités pour lancer un processus de consultation du public avant l'adoption du programme dans un délai raisonnable.

Une copie du courrier a été adressé :

- Au Ministère des affaires étrangères – sous-direction de l'environnement et du climatique,
- A Monsieur le Conseiller diplomatique de la région Hauts-de-France,
- Au Ministère de la transition écologique et solidaire - Commissariat général au développement durable, point focal de la convention d'Espoo pour la France.

Il n'y a pas eu de retours à ces courriers.

6.Participation du public par voie électronique

Le projet de PRFB ayant reçu le quitus de la CRFB est stabilisé suite aux consultations formelles de l'AE du CGEDD, des Etats transfrontaliers et des PNR.

Les habitants des Hauts-de-France ont été informés de l'ouverture de la consultation du public par une annonce légale publiée le 15 juin 2020 dans deux journaux de la presse écrite (« La Voix du Nord », pour les départements du Pas de Calais et du Nord, et « le Courrier Picard » pour les départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme) quinze jours avant l'ouverture de la participation du public.

Conformément à l'Article L123-19 du code de l'environnement, la participation du public par voie électronique a été réalisée du Mardi 30 juin 2020 au Vendredi 31 juillet 2020 inclus. Un questionnaire a été mis en ligne sur le site de la DRAAF pour permettre au public de faire part de ses commentaires et remarques (le dépôt par voie postale était également possible).

Un seul avis a été émis dans le cadre de la consultation du public sur le site internet. L'avis provenait de Monsieur Clément CRETE, représentant des Pépinières CRETE, du syndicat national des pépiniéristes forestiers (SNPF) et l'union national des entrepreneurs du paysage (UNEP).

7.Validation pour transmission au ministère

Suite à ces consultations formelles :

- Une version 4 « V4 » intégrant des modifications suite à l'avis de l'AE et suite à la participation du public notamment a été établi
- La déclaration environnementale a été établie en date du 30 novembre 2020.

Le PRFB V4 a été présenté à la Commission régionale de la forêt et du bois le 09 novembre 2020 ; cette CRFB se déroulait sous un format dématérialisé au regard du contexte sanitaire (visioconférence) et a rassemblé jusqu'à 53 participants (30 votants).

Cette CRFB a validé la transmission de la V4 du PRFB au ministère à la majorité (une abstention de la part d'un membre qui a rejoint la CRFB en cours de présentation).

ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANTS AUX DIFFERENTS GROUPES DE TRAVAIL

Thème du groupe 1 : " Ressource forestière et gestion durable "

Thème du groupe 2 : " Compétitivité de la filière forêt-bois "

N° de Groupe	ORGANISME	Prénom-NOM	FONCTION
1	Association du Peuplier	Monsieur Bruno PIRET	Président de l'Association du Peuplier
1	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie	Monsieur Yves LAVOGIEZ	Représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
1	COFORAISNE Coopérative forestière	Monsieur Guillaume COUSSEAU	Directeur de la COFORAISNE
1	Conseil Régional des Hauts-de-France	Monsieur William GLORIE	Chargé de mission sur le dispositif filière régionale bois construction - Service Economie Circulaire
1	Conseil Régional des Hauts-de-France	Monsieur Paul MOITIER	Chargé de mission au service Agriculture & Filières - Direction de l'agriculture et de la pêche
1	Conseil Régional des Hauts-de-France	Monsieur Jean Michel SERRES	Conseil régional des Hauts de France
1	Conseil Régional des Hauts-de-France	Monsieur Sébastien ATHANE	Chargé de Mission - Service économie circulaire
1	Conseil Régional des Hauts-de-France	Madame Marie RAUSCENT	Déléguée auprès du Président de la Commission Environnement et du Conseiller Régional délégué à l'Environnement
1	Conseil Régional des Hauts-de-France	Madame Fanny MILBLED	Directrice
1	Conservatoire Botanique National de Bailleul	Madame Françoise DUHAMEL	Directrice du développement de la phytosociologie au Conservatoire de Bailleul
1	Conservatoire Botanique National de Bailleul	Monsieur Thierry CORNIER	Directeur général du Conservatoire de Bailleul
1	Conservatoire des Espaces naturels de l'association Picardie Nature	Monsieur Simon BARBIER	Chargé d'Études à l'association Picardie Nature,
1	Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie	Monsieur Francis MEUNIER	Directeur du CEN Picardie
1	Conservatoire des Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais	Monsieur Vincent SANTUNE	Directeur du CEN Nord-Pas-de-Calais
1	Conservatoire des Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais	Monsieur Vincent MERCIER	Représentant du CEN Nord-Pas-de-Calais
1	CPIE de L'Oise	Monsieur Marc BALDECK	Directeur du CPIE de l'Oise
1	CRPF des HAUTS-DE-FRANCE	Monsieur François CLAUCE	Directeur Adjoint du CRPF des Hauts de France
1	CRPF des HAUTS-DE-FRANCE	Monsieur Henri De WITASSE THEZY	Président du CRPF des Hauts de France
1	CRPF des HAUTS-DE-FRANCE	Monsieur Xavier MORVAN	Directeur du CRPF des Hauts de France
1	CRPF des HAUTS-DE-FRANCE	Monsieur Sylvain PILLON	Ingénieur forestier et environnement
1	CRPF des HAUTS-DE-FRANCE	Monsieur François-Xavier VALENGIN	Ingénieur forestier vulgarisation et communication
1	CRPF des HAUTS-DE-FRANCE	Madame Clémence BESNARD	Technicienne forestière DSF et Peuplier
1	CRPF des HAUTS-DE-FRANCE	Madame Noémie HAVET	Ingénieure forestière -Expérimentation
1	CRPF des HAUTS-DE-FRANCE	Monsieur Jean Christophe FETRO	Technicien forestier, Equibre sylvo-cynégétique
1	CRPF des HAUTS-DE-FRANCE	Monsieur Benjamin CANO	Technicien forestier, et expert DSF
1	CRPF des HAUTS-DE-FRANCE	Monsieur Antoine PIERRET	Chargé de Mission au CRPF
1	CRPF des HAUTS-DE-FRANCE	Monsieur Paul WINTZER	Chargé de Mission au CRPF
1	DDT de l'Aisne	Monsieur Vincent DURIEUX	Technicien forestier Expert DSF
1	DDT de L'Aisne	Monsieur Patrice DELAVEAUD	Délégué auprès du directeur
1	DDT de L'Aisne	Monsieur Julien BOSSE	Responsable du bureau Chasse et Forêt
1	DDT de l'Oise	Monsieur Patrick SOUBEN	Responsable du bureau Chasse et Forêt

N° de Groupe	ORGANISME	Prénom-NOM	FONCTION
1	DDT de l'Oise	Madame Fabienne CLAIRVILLE	Cheffe de service du SEEF
1	DDT de l'Oise	Monsieur Smail KHEROUFI	Chef de service du SEEF
1	DDTM de la Somme	Monsieur Pascal LAMBERT	Technicien forestier
1	DDTM de la Somme	Monsieur Frédéric BELOEIL	Chargé de mission CNSE
1	DDTM de la Somme	Madame Corinne HEUCLIN	Responsable du bureau Nature
1	DDTM de la Somme	Madame Marie-Andrée GUILLUY	Responsable Chasse
1	DDTM du Nord	Monsieur Bertrand SURCIN	Responsable du bureau Nature
1	DDTM du Nord	Monsieur Eric NOISETTE	Technicien chasse
1	DDTM du Nord	Madame Marie-Hélène LARIVIERE	Technicienne forestière
1	DDTM du Pas de Calais	Monsieur Jérôme HOCHART	Technicien forestier Expert DSF
1	DDTM du Pas-de-Calais	Monsieur Laurent BOUCEY	Chargé de mission Chasse
1	DDTM du Pas-de-Calais	Monsieur Nicolas DELPOUVE	Responsable du Bureau Chasse & Forêt
1	Délégation interrégionale ONCFS Hauts-de-France et Normandie	Monsieur François DENIS	Délégué interrégional
1	Délégation interrégionale ONCFS Hauts-de-France et Normandie	Monsieur Nicolas AMPEN	Adjoint au Délégué interrégional
1	Délégation interrégionale ONCFS Hauts-de-France et Normandie	Monsieur Hugues ESCLAFFER	Inspecteur de l'Environnement
1	DIRRECTE	Madame Nadia ABDELKRIM	Chargée de mission développement économique et international - Service Economie Productive - Pôle Entreprises, Emploi, Economie
1	DRAAF-SRPE	Madame Marion LEGUIEL	Chargée de mission agro-ressources et valorisation des biomasses
1	DREAL Hauts-de-France	Monsieur Romain HANNEDOUCHE	Chargé de Mission Nature et Paysages
1	DREAL Hauts-de-France	Madame Coline GRABINSKI	Chargée de mission Trame Verte et bleue et planification
1	DREAL Hauts-de-France	Monsieur Benjamin LAMIDEL	Chargé de Mission Nature et Paysages
1	DREAL Hauts-de-France	Monsieur Thierry HANOCQ	Adjoint au responsable du pôle nature et biodiversité - Service Eau et Nature
1	Experts forestiers	Monsieur Jean Marc PENEAU	Expert forestier
1	Experts forestiers	Madame Gaele BRUTE de REMUR	Experte forestière
1	Experts forestiers	Monsieur Maxime MINOTTE	Ingénieur et Expert forestier
1	FDC de la Somme	Monsieur Emmanuel LAVOISIER	Directeur Adjoint
1	FDC de l'Aisne	Monsieur Stéphane LEGROS	Directeur technique
1	FDC de l'Oise	Monsieur Marc MORGAND	Directeur
1	FDC du Nord	Monsieur Jean Pierre PASTERNAK	Directeur
1	FDC du Pas de Calais	Madame Stéphanie CATHELAIN	Directrice
1	Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France	Madame Anne TRANNOY	Directrice
1	Interprofession FIBOIS	Monsieur Thomas BAUDOT	Prescripteur bois - structuration filière bois
1	Interprofession FIBOIS	Madame Maëva FREROT	Chargée de mission bois énergie
1	PEFC	Madame Marie-Astrid d'HAUTEFEUILLE	Déléguée interrégionale de PEFC
1	Picardie Nature	Monsieur Sébastien MAILLIER	Représentant de Picardie Nature
1	Président du SDPPR62	Monsieur Albert LEBRUN	Représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture

N° de Groupe	ORGANISME	Prénom-NOM	FONCTION
1	Professeur à l'Université de Picardie Jules Verne	Monsieur Guillaume DECOCQ	Directeur et professeur à l'Université Jules Verne à Amiens
1	Propriété forestière privée	Monsieur Hervé LE MEN	Président du CETEF de l'Aisne
1	Union régionale de FRANSYLVA, Propriétaire forestier privé	Monsieur René LEMPIRE	Président de l'Union régionale FRANSYLVA
1	Propriété forestière privée	Madame Yolande MANDULA	Administrative du syndicat des forestiers privés de l'Oise
1	Propriété forestière privée	Monsieur Bernard COLLIN	Président de l'Association des Lieutenants de l'ouvrier de France, propriétaire forestier privé
1	Syndicat de forestiers privés de l'Oise	Monsieur Denis HARLE D'OPHOVE	Président du syndicat des forestiers privés de l'Oise, Président de PEFC des Hauts-de-France
2	Chambre Régionale des métiers et de l'Artisanat	Madame Patricia DUCANGE	Représentante de la Chambre Régionale des métiers et de l'Artisanat
2	Conseil Régional des Hauts-de-France	Madame Noémi SCHNEIDER	Déléguée régionale
2	DIRRECTE	Madame Séverine DESLANDES	Cheffe de Service Adjointe – Service Economie Productive -Pôle Entreprises, Emploi, Economie
2	DREAL Hauts-de-France/SECLAT/PACE	Madame Élisabeth ASLANIAN	
2	Industrie du Bois	Monsieur Patrick RAGOT	Représentant Régional des Industries du Bois
2	Industrie du Bois	Monsieur François LACOSTE	Suppléant du représentant Régional des Industries du Bois
2	Industrie du Bois CAPEB	Madame Sylvie De GUIILLEBON	Représentante Régionale des Industries du Bois
2	Interprofession FIBOIS	Monsieur Guillaume DEBRABANDER	Conseiller développement économique
2	ONF	Monsieur Augustin PEROTEAU	Responsable du Service Bois
1-2	ADEME	Monsieur Christophe ROGER	Adjoint au directeur
1-2	CEREMA	Monsieur Jean Marc VALET	Chef d'Unité EEEE
1-2	DRAAF-SRPE	Madame Elise GRANGET	Adjointe à la cheffe du SRPE
1-2	DRAAF-SRPE	Monsieur Dominique EVRARD	Responsable du Pôle Forêt
1-2	DRAAF-SRPE	Monsieur Thierry WALLON	Chargé de Mission sur la filière Forêt-Bois
1-2	DRAAF-SRPE	Madame Amélie SOUTAN	Chargée de Mission Forêt - gestion durable
1-2	Interprofession FIBOIS	Madame Fabienne DELABOUGLISE	Déléguée régionale de FIBOIS Hauts-de-France
1-2	Interprofession FIBOIS	Madame Fanny CADORET	Chargée de mission amont & première transformation
1-2	ONF	Monsieur Eric MARQUETTE	Directeur de l'Agence Territoriale du Nord-Pas-de-Calais
1-2	ONF	Monsieur Bertrand WIMMERS	Directeur de l'Agence Territoriale de Picardie
1-2	Union régionale FRANSYLVA Syndicat des forestiers privés de l'Oise	Madame Marie PILLON	Déléguée régionale de FRANSYLVA, Ingénieure et experte forestière

Annexe 2 : Calendrier et thématiques des groupes de travaux

Groupe de travail n° 1, portant sur la « ressource forestière et la gestion durable » animé par la DRAAF et le CRPF.

➤ **Le 3 mai 2018**

La première réunion a eu lieu le jeudi 3 mai 2018 et a porté sur les aspects suivants :

- Présentation de l'étude d'évaluation environnementale, (CEREMA à Lyon).
- Présentation de la ressource forestière régionale par M. François-Xavier VALENGIN du CRPF,
- Présentation de l'observatoire régional par Mme Noémi HAVET du CRPF,,
- Échanges sur des thèmes choisis dans un questionnaire remis lors de l'invitation. : « la ressource forestière et gestion durable ».

➤ **Le 5 juillet 2018**

Plusieurs sujets ont été présentés :

- Travaux de la Coforaisne sur l'atlas communal,
- La cartographie numérique et les arrêtés sur les bois ronds,
- Les applications CARTOMOVAPRO et PRESTATION NO,
- Échanges sur des thèmes choisis dans un questionnaire remis lors de l'invitation.

➤ **Le 6 septembre 2018**

les présentations porteront sur les thèmes suivants :

- Plantez autrement la forêt de demain,
- les contrats d'objectif et de performance de l'ONF et du CNPF 2017-2021,
- premières restitutions sur l'amont,
- définir les actions à mettre en œuvre.

➤ **Le 11 octobre 2018**

I - sur la notion de massif forestier,
- sur l'objectif de récolte supplémentaire pour arriver à un volume de 540 000 m³, objectif du PRFB

➤ **Réunion du 17 octobre 2018.**

- Présentation des services éco-systémiques rendus à la forêt par Madame Coline GRABINSKI de la DREAL des Hauts-de-France
- Présentation de la préfiguration de l'étude environnementale

➤ **Le 15 novembre 2018**

La première réunion a eu lieu le jeudi 3 mai 2018 et a porté sur les aspects suivants :

- Travaux de l'association peupliers,
- Présentation de l'évaluation de la ressource peuplier

Groupe de travail n° 2 : portant sur la « compétitivité de la filière forêt-bois » animé par l'interprofession et le Conseil Régional

➤ **Le 29 mai 2018**

La première réunion a eu lieu le mardi 29 mai 2018.

Les présentations ont porté sur les thèmes suivants :

- le baromètre ACSEL sur la situation économique et financière des entreprises de la filière bois régionale,
- L'étude sur la plateforme de stockage des bois locaux,
- Le dispositif de soutien de la Région sur la construction en bois local, et les éléments de débats permettant d'orienter le comité de rédaction du PRFB, sur :
 - quels ressorts de développement de la compétitivité de la filière forêt-bois ?
 - validation d'une reprise des rubriques correspondantes du Masterplan

➤ **Le 4 septembre 2018**

les présentations porteront sur les thèmes suivants :

- Les travaux sur la Chalarose (Chalfrax)
- les annexes vertes,
- les premières restitutions sur l'aval et définir les actions à mettre en œuvre.

Groupe de travail technique du comité paritaire sylvo-cynégétique

Suite à l'installation, le 28 janvier 2019, du comité paritaire sylvo-cynégétique, ont été partagées la gouvernance et la feuille de route des travaux à conduire.

➤ **Le 28 juin 2019 : premier groupe de travail technique du comité paritaire.**

Les présentations ont porté sur les indicateurs de l'équilibre sylvo-cynégétiques : les données disponibles (Indicateurs de changements écologiques dans les massifs domaniaux par l'ONF ; de suivi de l'équilibre forêt-gibier et relevés d'indices de consommation réalisés dans les forêts privées par le CRPF Hauts-de-France) ; les données dont la collecte est à envisager (projet de fiche de signalement des dégâts forestier par Fransylva ; données sylvicoles sur le renouvellement annuel des peuplements forestiers).

Réunions du comité de rédaction

4 réunions ont été organisées en présentiel les : 19/06/2018, 18/09/2018, 06/02/2019 et 26/09/2019.

ANNEXE 3 : Liste des entretiens réalisés le 06/03/2020 par l'AE du CGEDD

- DRAAF : Magali PECQUERY (Directrice adjointe) Elise GRANGET (adjointe à la cheffe du service), Dominique EVRARD (chargé de mission forêt bois), Thierry WALLON (chargé de mission forêt bois) et Amélie SOUTAN (chargée de mission forêt bois) ;
- Conseil régional : Paul MOITIER – (Direction agriculture, chargé de mission)
- ONF (par téléphone) : Eric MARQUETTE (Directeur de l'agence territoriale Nord Pas de Calais) et Bertrand WIMMERS (Directeur de l'agence territoriale Picardie)
- CRPF : Henri DE THEZY (Président) et Xavier MORVAN (Directeur)
- Coopératives : Guillaume COUSSEAU
- Fransylva : Hervé LE MEN
- PEFC : Denis HARLE D'OPHOVE
- CEREMA : Jean-Marc VALET responsable de l'évaluation environnementale
- DREAL : Thierry HANOCQ (Service Eau-Nature, Adjoint au chef de pôle nature et biodiversité)
- ADEME : Christophe ROGER (Chargé des Filières EnR)
- DDT(M) (par téléphone) : Patrice DELAVEAUD DDT 02
- Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale : François CHARLET (Directeur)
- Interprofession « FIBOIS » (par téléphone) : Fabienne DELABOUGLISE (Déléguée générale)
- Conservatoire d'espaces naturels Picardie : Francis MEUNIER (Directeur adjoint)
- Conservatoire d'espaces naturels Nord Pas-de-Calais : Vincent SANTUNE (Directeur)
- Conservatoire national botanique de Bailleul : Thierry CORNIER (Directeur général)
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays de l'Oise : Marc BALDECK (Directeur)
- Fédération Régionale des chasseurs (par téléphone) : Franck DEMAZURE (Président)

- Invités n'ayant pas pu finalement participer :
 - Experts : Gaëlle BRUTE de REMUR
 - Association peuplier : Bruno PIRET (Psdt)
 - PNR Oise Pays de France : Sylvie CAPRON (Directrice)
 - PNR Scarpe et Escaut : Isabelle ZARLENGA (Directrice)
 - Picardie Nature : Christophe HOSTEN